

Paris, le 3 mars 2023

A l'attention des :

- Comités régionaux
- Comités départementaux
- Clubs

Réf : PJ/AS/CC/2023-036

Pôle Territoires

Affaire suivie par : Corentin Cornette

☎ 01.48.01.24.67

Objet : Circulaire – Gymproxi

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'Etat a lancé le dispositif "5000 terrains de sport", destiné à accueillir les sportifs dans de nouveaux lieux de pratique.

La FFGym saisit cette opportunité avec "Gymproxi", la déclinaison fédérale de ce plan. Deux actions largement subventionnées sont proposées :

D'une part, la Fédération propose un accompagnement pour la réhabilitation de locaux en salles de gymnastique de proximité. Notre objectif collectif est de parvenir à ouvrir 100 salles sur le territoire national. Ces espaces de petite taille permettront de rapprocher nos activités du pratiquant et de proposer aux clubs de gérer leur propre équipement en autonomie. L'Agence nationale du Sport propose un subventionnement allant jusqu'à 80% des coûts d'aménagement.

D'autre part, afin de proposer une activité gymnique itinérante, la Fédération met en place, en 2023, un dispositif d'acquisition de kits mobiles. Ces 150 kits, subventionnés à 80%, sont proposés aux clubs et structures souhaitant s'engager dans le dispositif. Afin de couvrir des zones blanches et de développer la pratique licenciée dans tout type de lieu, en intérieur ou en extérieur, nous proposerons deux types de kits : un kit "Multi-gym" et un kit "Parkour".

Vous trouverez en annexe, des fiches techniques détaillant chacun des deux axes, et le formulaire de candidature à l'acquisition d'un kit mobile. Le Pôle Territoires est à votre écoute pour toute demande complémentaire : equipements@ffgym.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.



James Blateau
Président

Copie : Comité directeur – Coordonnateurs ETR – Agents de Développement – Mairies des clubs FFGym